COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 MAI 2021

<u>Etaient Présents</u>: Mmes GIRARDOT, BERTHELOT-GROSJEAN, LAPOSTOLLE, Mrs BARTHELET, DRANCOURT, GILOT, RUARD.

<u>Etaient Absentes-Excusées :</u> Mme VEYRE donne procuration à Mme LAPOSTOLLE, Mme ROBLIN donne procuration à Mr RUARD.

Etaient Absents: Mrs MELINE, TISSERANDOT.

Secrétaire: Mme LAPOSTOLLE

DETERMINATION DES TAUX SUR LE FONCIER BÂTI ET NON-BÂTI.

Il s'agit de prendre en compte la proportionnalité qui doit exister entre ces deux taxes.

Le taux de TFNB ne peut pas augmenter plus que le taux de 2020 multiplié par le coefficient de variation du FB, soit (si l'hypothèse d'un taux de FB à 28.21% était confirmée) 13.50 * 1.007500=13.60%. En conséquence, avec un taux de FB voté de 28.21 %, le taux de FNB peut être de 13.60 % au maximum.

Ce taux est proposé au Conseil.

- La proposition est la suivante :
- Foncier bâti : 28,21% (on conserve le taux de cette taxe comme voté précédemment).
- Foncier non bâti : 13,60% au lieu de 13,91%
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.
- Cette proposition est adoptée à l'unanimité

ACHAT D'UNE TONDEUSE AUTOPORTEE

L'achat prévu n'ayant pu se faire pour des raisons liées au fournisseur, Daniel Ruard présente 2 nouveaux devis pour une tondeuse.

Ces devis sont établis par la Société Giacomel d'Auxonne. Le premier concerne un modèle neuf et le second un modèle d'occasion, plus cher et plus puissant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE l'achat d'une tondeuse neuve de marque John Deere modèle Z335E pour un montant de 4350€ TTC . A ce matériel est ajouté un attelage pour un montant de 236€ TTC.
 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES

* DELIBERATION SUR LE PRÊT POUR LES TRAVAUX RUE DU SENTIER :

- Le montant de la dépense est de 6057.55€ HT
- La subvention du Conseil Départemental est de 3028.78€ ht (soit 50%)
- Le financement par l'emprunt est donc égal à 3030€ HT
- La recette d'investissement sera donc égale à 3030€. Elle sera portée à l'article 1641 et fera ensuite l'objet d'une décision modificative pour ajuster la somme initialement portée au budget primitif.

La proposition est d'accepter l'offre du Crédit Agricole pour un montant de 3030€. Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

Prêt sur 10 ans:

Au taux de 0.71% (taux fixe) - la périodicité est trimestrielle et les frais de dossier sont de 150€.

Cette proposition est soumise au vote et ACCEPTEE à l'unanimité.

Le Maire est chargé de signer tous les documents inhérents à cet emprunt.

La proposition d'un prêt relais n'est pas accepté, le Conseil municipal considérant que la trésorerie permettra d'absorber le montant de la facture le temps que la subvention du Conseil Départemental soit perçue.

* BILAN PROVISOIRE APRES UN AN DE MANDAT :

Ce bilan arrive après une longue période d'activités réduites du fait de la crise sanitaire. Toutefois, malgré ce contexte, des actions ont pu être conduites.

- La Communication : C'était essentiel et c'est en place ; le site internet d'une part et la messagerie d'autre part. L'ensemble des informations est accessible à tous ceux qui le souhaitent. Peu à peu, l'ensemble des informations transitera par la voie numérique.
- La valorisation du patrimoine :
- Les démarches en vue de la rénovation de la salle des fêtes sont engagées, Les diagnostiques préalables ont été réalisés. Nous attendons le diagnostic thermique du SICECO (Syndicat énergie côte d'Or) qui portera sur l'ensemble des bâtiments communaux. C'est gratuit mais un peu long! Nous espérons démarrer la phase opérationnelle avec le département au cours du deuxième semestre.
- Une étude préalable à la **rénovation de l'église** est projetée. Un budget de 7520€ est alloué en 2021 pour ce travail. Trois architectes sont pressentis et nous attendons la dernière proposition afin de travailler sur les documents fournis en commission « urbanisme et patrimoine ». Cette

question n'avait pas été envisagée par les candidats en 2020 car nous n'avions pas la connaissance de l'état de l'édifice. Or, la toiture du clocher est défectueuse (des éléments de bois tombent régulièrement à terre) et d'autres points sont à prendre au sérieux. Initialement, nous avons envisagé la réfection du clocher ; mais il faut voir les choses de façon plus complète car réparer au « coup par coup » n'est pas une bonne solution, à la fois sur le plan matériel et financier. Des dégradations apparaissent aussi à l'intérieur et à l'extérieur sur le collatéral nord (séparation du contrefort et du mur de l'église) probablement en lien avec les épisodes de sécheresseréhydratation des sols, mais aussi en rapport avec un défaut de drainage des écoulements des eaux de pluie. Un drainage partiel de ces eaux a été réalisé en attendant une prise en compte plus globale du problème.

• Espaces verts et entretien de la commune :

C'est fait, l'entretien des espaces verts (et plus largement celui de la commune) est assuré par un agent technique communal. Monsieur Pierre Vayrou est à la manœuvre ! Un article de presse est en cours ; il sera publié sur le site de la commune)

- Un espace de pique-nique a été installé au bord du canal avec l'aide de quelques élus. C'est un succès! Quant aux platanes mis en place en automne, il faudra attendre pour qu'ils offrent un peu d'ombre....
- Transports: Le projet d'extension de la ligne Mobigo 107 est toujours en cours. Après 2 refus de la Région pour autoriser un détour par Saint-Sauveur, nous avons sollicité des appuis politiques pour réussir ce projet. Nous ne céderons pas sur ce point car la région doit être cohérente entre le discours qu'elle met en avant sur la mobilité à l'intérieur des territoires et la réponse qu'elle donne qui montre une inégalité de traitement d'une commune à l'autre.
- Vie Culturelle et Sportive : Ici plus qu'ailleurs, l'impact de la crise sanitaire est perceptible. Les rassemblements ont été interdits depuis le début de ce mandat. Dès 2020, le terrain de football a été remis en marche et des buts ont été installés pour les enfants et les adultes. Le terrain a été nettoyé par des habitants dévoués, d'anciennes clôtures hors d'usage ont été arrachées et le terrain est maintenant entretenu par l'agent technique communal.

Pour les activités culturelles, nous attendons les autorisations du Préfet qui permettront, ou non, la tenue d'évènements.

• Ces projets sont les vôtres et vous nous avez élu pour les porter. Nous continuons à les défendre et à les mettre en œuvre.

SEANCE LEVEE A 19H50